

## LES AVENUES, NATURELLEMENT ...

Monsieur le Maire,

Si j'en crois un article du *Courrier picard* qui vient de paraître ce matin, vous avez pris la décision de remplacer les 288 plots en « plastique recyclé » qui sont en cours d'installation sur l'avenue de la Division Leclerc par des plots en bois ... ou en métal ! Permettez-moi quelques réflexions à ce sujet, avec une conclusion qui s'impose, je crois.

L'avenue de la Division Leclerc est un Monument historique depuis les années 1930. Elle est le seul témoignage de la version initiale du Grand Projet commandé par le roi Louis XV à son premier architecte, Ange-Jacques Gabriel, tel qu'on peut le voir sur le « plan de la forêt de Compiègne et de ses environs, présenté à Sa Majesté (Louis XVI) en 1772, par le Sieur Bussa » (plan consultable en ligne sur Gallica) : la plaine de Compiègne devait être en effet quadrillée d'avenues, reliant le nouveau château au domaine de chasse, mais aussi les faubourgs entre eux, avec des prolongements vers la forêt, comme c'est aujourd'hui le cas pour l'ancienne avenue de la Madeleine, qui relie l'ancien faubourg Saint-Lazare au Rond-Royal.

Un colloque, que l'association des Avenues organisera en 2025, va réunir 15 universitaires, architectes du patrimoine, conservateurs du patrimoine et juristes, pour faire le point sur l'histoire des Avenues et du quartier des Avenues, orgueil de Compiègne. Depuis sa fondation, notre association se mobilise en effet pour faire connaître et protéger cet ensemble naturel et architectural : largement plébiscitée, elle est aujourd'hui la première association culturelle de votre ville, au rayonnement désormais national, et plus que jamais attractive (25 nouveaux membres ont rejoint cette année nos 150 fidèles adhérents).

Vous connaissez notre dévouement au Bien commun : nous avons participé, à votre demande, au conseil technique chargé de réviser le Plan local d'urbanisme (CLAVAP), dans un souci de développement durable et de préservation de nos richesses architecturales. Nous avons monté le dossier de protection de l'ancienne église anglicane de Compiègne et obtenu que ce lieu de mémoire du second Empire et de la Grande Guerre soit acheté par la Ville et transformé en lieu culturel très apprécié des Compiégnois. Après-demain vendredi, je dois participer à une réunion avec les services de l'Etat et du département, pour obtenir que la protection de la villa Marcot, avenue Thiers, chef d'œuvre de l'Art nouveau de l'architecte Henri Sauvage, soit renforcée.

Nous ne pouvons pourtant pas être sur tous les fronts et notre quartier se dégrade progressivement : l'ancien *club house* du tennis de Compiègne, devenu celui du golf, est en ruines après avoir été vandalisé. Le très beau buste de votre prédécesseur Robert Fournier-Sarlovèze, en chemise de sport, fondateur en 1896 du premier golf d'initiative française, qui était placé devant ce bâtiment, a été volé. L'une des plus belles villas de l'avenue Royale, construite en 1932 par l'un des architectes de tout premier plan des Pays-Bas, Jan Dieterik Postma, a été défigurée sans respecter les règles d'urbanisme que nous avons contribué à faire adopter (AVAP de Compiègne) et qui avaient pourtant été votées à l'unanimité. Les propriétaires d'une maison de l'avenue de la Résistance, disposant déjà d'un accès rue de l'Orangerie, ont été autorisés à ouvrir un second portail sur l'ancienne avenue du Moulin, pourtant classée au titre des Monuments historiques, et, comme tant d'autres sur cette avenue, font désormais stationner leurs véhicules sur le domaine public, alors que le code de la route (article R. 417-10, III, 1°) et l'arrêt de la cour de cassation du 20 juin 2017 l'interdisent expressément. Un conteneur à bouteilles non enterré localise un dépôt d'ordures permanent sur cette même avenue. Les excès de vitesse sur l'avenue du Baron de Soultrait, l'avenue Royale et l'avenue de la Résistance, mesurés par vos services il y a plusieurs années déjà, et qui ont été récemment encore pointés par la presse locale, ont conduit à plusieurs accidents, qui n'ont pas été mortels – Dieu merci ! –, mais n'ont toujours pas conduit à la mise en place de radars fixes de contrôle de vitesse comme vous l'avez pourtant décidé à juste titre pour l'avenue de Soissons, etc. Dois-je continuer ? La liste serait encore longue et l'association des Avenues invite d'ailleurs les Compiégnois à faire valoir leur point de vue en participant à la rédaction du « cahier de doléances des Avenues », qui vous sera soumis courant 2025, comme à tous les candidats déclarés aux prochaines élections municipales.

Alors, de grâce, Monsieur le Maire, faites au moins cesser les coûteux travaux entrepris sur la malheureuse avenue de la Division Leclerc. Prenez le temps de reprendre *ab initio* et de repenser à tête reposée l'ensemble des aménagements qui sont en train d'être improvisés – malgré vos déclarations au *Courrier picard*, les travaux semblent en effet se poursuivre aujourd'hui mercredi 4 décembre –, pour répondre à la demande de quelques habitants obsédés par leur seul intérêt particulier. Rendez-lui son aspect naturel. Faites retirer les innombrables plots de plus d'un mètre, ceinturés de bandes fluorescentes, qui enlaidissent inutilement cette avenue, sans aucune utilité, comme vous aviez décidé de le faire, naguère, à ma demande, avenue de la Résistance, à la satisfaction unanime de vos administrés. La réhabilitation de l'avenue de la Division Leclerc, la plus outragée de nos Avenues, ne pourra être programmée que sur plusieurs années, après large consultation et concertation. Nous sommes bien sûr prêts à nous mobiliser et à nous tenir à votre disposition pour faire aboutir un projet d'aussi belle venue que celui que vous aviez décidé d'entreprendre, à l'automne 2019, avenue de la Résistance.

Pour finir, laissez moi vous rappeler combien l'association des Avenues de Compiègne est soucieuse de ménager les deniers publics : nous n'avons jamais demandé de subvention et ne mobilisons que des fonds privés, ceux de nos adhérents bien sûr, de nos généreux donateurs, ou de la Fondation Napoléon, qui a soutenu jusqu'ici toutes nos initiatives. Faut-il dépenser 135 000 euros pour un projet inabouti, universellement décrié, et qui ne pourra qu'être remis en cause dans un proche avenir, alors même que les Finances publiques, nationales et locales, sont en berne ?

De grâce, Monsieur le Maire, ni plastique – même recyclé ! –, ni ferrailles, ni bitume ... rendez aux Avenues l'aspect que leur a donné Louis XV, dont le portrait est l'un des plus beaux ornements de votre bureau de l'Hôtel de Ville. Les Avenues sont « la ville à la campagne » ou un coin de campagne dans la ville : ne polluez pas par le plastique ou par de la ferraille, ne bitumez et ne privatisez pas l'avenue de la Division Leclerc, cette voie d'accès privilégiée à la forêt, qui a déjà perdu la moitié de ses arbres, abrite deux parkings privés sur le domaine public et se transforme peu à peu en alignement de plots, de tailles et de modèles disparates, en métal, plastique, voire même en bois (mais ces derniers, peu nombreux, viennent inexplicablement d'être retirés pour les remplacer par des plots en plastique).

Vous pouvez compter sur le dévouement des administrateurs de l'association des Avenues de Compiègne.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux,

Eric Georgin, président de l'association des Avenues de Compiègne